

(Révisé en avril 2025)

Foire aux questions – La rougeole chez les adultes

Question

Réponses

Comment puis-je connaître mon statut vaccinal?

Les renseignements sur la vaccination sont indiqués sur votre carte d'immunisation.

- Toute personne âgée de plus de 4 ans doit recevoir deux doses de vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR).
- Toute personne d'un âge entre 1 et 4 ans doit avoir reçu une dose du vaccin ROR <https://www.hamilton.ca/people-programs/public-health/vaccines-immunizations> (en anglais seulement).

Conservez votre carte d'immunisation dans votre portefeuille ou une photo de celle-ci dans votre téléphone, pour y accéder facilement.

Vous pouvez également vous connecter au site Web de santé publique d'Hamilton <https://hph.icon.ehealthontario.ca/#!/welcome> pour consulter votre dossier de vaccination ou communiquer avec le cabinet de votre fournisseur de soins de santé.

Les personnes nées avant 1970 sont considérées comme ayant une immunité naturelle.

Que dois-je faire si je suis vacciné(e) ou immunisé(e), mais que j'ai été en contact avec une personne atteinte de la rougeole?

Une personne non vaccinée qui a été en contact avec une personne atteinte de la rougeole ou qui a fréquenté le même endroit qu'une personne atteinte de la rougeole a été « exposée à la rougeole ». La rougeole peut se déclarer de 1 à 3 semaines après cette exposition. Si vous avez été exposé(e):

1. Appelez les services de santé publique d'Hamilton au [905 546-2489](tel:9055462489) ou votre [unité locale de santé publique](#) dès que possible pour parler à un infirmier/une infirmière de santé publique au sujet des risques et de la marche à suivre.

Qu'est-ce que je fais si je suis vacciné(e) ou immunisé(e), mais que je suis exposé(e)?

2. Évitez les endroits à haut risque (p. ex. les hôpitaux, les centres de soins de longue durée) et surveillez l'apparition de signes et de symptômes de la rougeole pendant 21 jours après la date à laquelle vous pensez avoir été en contact avec une personne atteinte de la rougeole.

Surveillez l'apparition de signes et symptômes de la rougeole pendant 21 jours après l'exposition.

La personne concernée peut continuer à fréquenter son travail, son école ou sa garderie.

Quels sont les symptômes de la rougeole?

Les symptômes de la rougeole débutent 7 à 14 jours après avoir été exposé au virus. Les principaux symptômes sont :

- écoulement nasal
- toux
- fatigue ou irritabilité
- yeux rouges et larmoyants
- petits points blancs dans la bouche et dans la gorge
- éruption de taches rouges sur tout le corps (la couleur varie en fonction du teint de la peau)

Comment puis-je savoir si j'ai été exposé(e) à la rougeole?

Si vous avez été en contact avec une personne qui a la rougeole, votre unité de santé publique appliquera une ou plusieurs des actions suivantes:

- Vous appeler pour vous informer que vous êtes un cas contact.
- Envoyer une lettre à votre domicile si vous n'êtes pas joignable.
- Prévenir la communauté par le biais des médias (télévision, radio, journaux) si l'exposition a pu se produire dans un lieu public comme un centre commercial, un hôpital ou un restaurant.

Que dois-je faire pour prendre soin d'un membre de mon

Faites en sorte que la personne atteinte de la rougeole se repose, boive beaucoup et prenne des médicaments pour soulager la fièvre (acétaminophène ou ibuprofène).

foyer qui est atteint de la rougeole?

La personne qui est atteinte de la rougeole doit rester chez elle. Vous ne devez pas aller à l'école, à la garderie ou au travail pendant au moins quatre jours après l'apparition de l'éruption cutanée. Vous pouvez quitter votre maison le cinquième jour après l'apparition de l'éruption cutanée.

Ne partagez pas vos verres, fourchettes et cuillères avec d'autres personnes. Portez un masque si possible.

Pour toute question spécifique concernant la gestion des symptômes ou les soins médicaux, veuillez consulter votre médecin ou votre infirmier praticien.

Les personnes du foyer ayant été exposées à la rougeole devraient consulter un professionnel de la santé afin de déterminer si la vaccination ou un médicament préventif est indiqué.

Que dois-je faire si une personne de mon foyer a été testée pour la rougeole et que j'attends les résultats à la maison?

Toute personne qui attend les résultats du test de la rougeole doit rester chez elle jusqu'à ce que le service de santé publique l'appelle pour lui communiquer les résultats.

Le service de santé publique vous appellera pour vous communiquer vos résultats et vous aidera à déterminer combien de temps vous devez rester à distance des autres personnes. Il vous donnera aussi des conseils pour les personnes de votre foyer et celles qui ont été en contact avec vous.

Que dois-je faire si je dois voir un médecin?

Appelez le cabinet du médecin avant votre visite.

En cas de visite aux Urgences, signalez immédiatement au bureau des admissions si vous avez été exposé(e) à la rougeole, si votre test de dépistage de la rougeole est positif ou si vous revenez de l'étranger avec des symptômes (voir la liste ci-dessus).

Que dois-je faire si je dois aller au service des urgences pour un problème lié à la rougeole?

Si vous venez en ambulance, prévenez le **personnel paramédical** si vous pensez que vous ou votre enfant avez la rougeole ou avez été en contact avec une personne qui a la rougeole.

Si vous vous rendez au service des urgences par vos propres moyens, un adulte vacciné doit d'abord entrer dans l'hôpital SEUL pour informer le personnel qu'une personne susceptible d'être atteinte de la rougeole va arriver. Ne faites pas entrer le patient atteint de la rougeole avant que le service des urgences ait été informé et soit prêt à le recevoir.

Que dois-je faire si je suis enceinte et que j'ai été en contact avec une personne atteinte de la rougeole?

Si vous êtes enceinte et que vous avez été exposée à la rougeole, vérifiez votre dossier de vaccination ou contactez votre médecin pour savoir si vous êtes immunisée. Les adultes nés après 1970 doivent recevoir 2 doses du vaccin contre la rougeole pour avoir une immunité à vie. Si vous êtes enceinte, que vous avez été exposée à la rougeole, que vous n'êtes pas vaccinée et que vous n'avez jamais eu la rougeole, parlez-en à votre médecin. Vous pourriez recevoir un traitement préventif par voie intraveineuse pour vous protéger, vous et votre bébé, de l'infection.